



Extract of Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://portsaintlouis.fr/premiere-convention-drfigp-msap>

# Signature d'une convention DRFiP - MSAP

- Actus - Année 2019 - Juillet -



Publication date: vendredi 12 juillet 2019

---

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

---

### **Treize Maisons de Services au Public existent dans les Bouches du Rhône. La Maison des Services au Public de Port St Louis est la première avec laquelle la Direction des Finances Publiques établit un partenariat de proximité par le biais d'une convention.**

Un nouveau partenariat a été signé hier 11 juillet 2019 entre Martial Alvarez, Maire de la ville de Port Saint Louis du Rhône et Francis Bonnet, Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône.



De nombreux administrés ont exprimé le besoin de rencontrer le service des finances publiques. La difficulté actuelle réside dans le fait que le centre des impôts dont la ville dépend est situé à Arles, à 40 kilomètres de distance.

Cette année a vu la mise en place du prélèvement à la source et l'obligation de déclarer ses revenus en ligne, sans oublier le recours aux moyens dématérialisés pour le paiement de l'impôt.

Ces bouleversements d'habitude amènent de nombreuses questions et appréhensions de la part des contribuables, qu'il leur est difficile de résoudre. C'est ainsi que la Ville a sollicité les services des finances publiques afin que ces derniers mettent en place un contact fiscal de proximité au sein de la MSAP de la ville.

La DRFiP a accepté de tenir cette permanence et a donc signé ce 11 juillet une convention de partenariat avec la Ville pour une durée de trois ans.

Dès la rentrée, des permanences régulières du service des impôts d'Arles seront organisées au sein des locaux de la MSAP. Le département des Bouches du Rhône compte 13 MSAP, C'est à Port Saint Louis du Rhône que la première convention entre la DRFiP d'une part et les MSAP de l'autre est signée.

En complément de ces permanences DRFiP, les agents municipaux de la MSAP ont été formés pour acquérir les connaissances fiscales de premier niveau dans le but de pouvoir accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches fiscales en ligne :

- création de compte fiscal
- paiement en ligne
- consultation
- recherche d'information
- déclaration de revenus
- prise de rendez-vous...

La MSAP de Port Saint Louis du Rhône poursuit ainsi le développement de ses services à la population. Créée en 2017 dans le but d'offrir des services de proximité aux usagers avec un accueil et un accompagnement individualisé, la MSAP a rapidement trouvé son public. La Ville a consacré des moyens conséquents pour disposer de locaux spacieux et fonctionnel, améliorer l'accueil des usagers 5 jours par semaine et surtout diversifier les permanences offertes pour couvrir toutes les demandes des Port Saint Louisiens.

Après deux années de fonctionnement, la MSAP réunit 35 partenaires associatifs et institutionnels. Elle est bien identifiées des usagers qui savent pouvoir y trouver des réponses concernant la CAF, CARSAT, MSA, Pole Emploi, CPAM, médiateur numérique, assistance sociale, écrivain public, conseiller juridique, notaire, ou encore conciliateur de justice et maintenant impôts.

La MSAP voit son public croître de façon régulière.

7000 passages ont été enregistrés en 2018 et un millier de connexions au point internet en libre accès. Sur les premiers mois de 2019, la fréquentation est en hausse de plus de 13% ce qui confirme l'adéquation entre l'offre proposée et la demande exprimée.

La MSAP poursuit son travail de lien sociétal et propose aujourd'hui un nouveau service pionnier dans le domaine avec cette nouvelle permanence de la direction régionale des finances publiques au sein d'une maison des services au public.

*PS:*

**Permanence IMPÔTS à partir du JEUDI 12 SEPTEMBRE de 9H à 12H.  
Prendre rendez-vous auprès de la MSAP au 04 42 86 37 97**